

Date de dépôt : 17 janvier 2018

Pétition

pour des effectifs suffisants en personnel au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- l'évolution de la démographie scolaire et préscolaire et l'augmentation des problématiques socio-sanitaires ;
- le ratio effectif en personnel et élèves (une infirmière scolaire pour une moyenne de 1880 élèves), variant selon les degrés d'enseignement (préscolaire une infirmière pour env. 2860 élèves, primaire 1650 élèves pour une infirmière, secondaire I 1356 élèves et secondaire II 2534 élèves pour un équivalent plein temps), insuffisant pour répondre aux besoins des situations repérées ;
- l'impossibilité de répondre à la mission du SSEJ en matière de promotion et de prévention de la santé, tant pour les infirmières que pour les formateur-trice-s en promotion et éducation à la santé, les dentistes, les assistantes dentaires, etc.
- qu'il n'existe pas de ratio personnel SSEJ de terrain et élèves ;
- la paupérisation de la population et ses effets importants sur les familles et les élèves (par exemple, la difficulté de suivre des traitements prescrits) qui induisent un investissement toujours plus important de la part du personnel de santé scolaire ;
- les projets de politiques publiques nouveaux confiés au service sans effectifs suffisants ;
- que les infirmières scolaires et le reste du personnel du SSEJ ont désormais trop peu de moyens et de présence sur le terrain (souvent une infirmière réparti son temps sur plusieurs écoles, plus de 6 écoles dans le primaire) et que les présentations deviennent peu lisibles et visibles,

le personnel demande :

1. **des moyens suffisants en personnel de santé pour assurer toutes les prestations attendues que le projet 2018 ne prévoit pas.** Par exemple : pour les prestations du SSEJ, il faudrait plusieurs postes d'infirmières scolaires selon un ratio infirmière/élèves par degré d'enseignement à définir, des postes pour les prestations vue et ouïe, et pour le service dentaire scolaire au moins 4 ETP d'assistantes dentaires seront nécessaires ;
2. des moyens adéquats en matériel (informatique) ;
3. une *task force* qui garantisse une concertation du personnel et de ses organisations pour tout ce qui concerne des décisions, réorganisations et moyens à allouer.

N.B. 250 signatures
Syndicat interprofessionnel de
travailleuses et travailleurs (SIT)
Madame Françoise Weber
Secrétaire syndicale
16, rue des Chaudronniers
Case postale 3287
1211 Genève 3